



PAR COURRIEL

Laval le 16 octobre 2019

**Objet : Demande d'accès concernant les 4015 à 4045, rue Garand, Laval (Québec)**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 4 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Une réponse a déjà été déposée sur notre site internet le 22 juillet 2015. Nous vous invitons à la consulter à l'adresse :

[http://www.demandesinfos.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/demandes\\_regionales/3417\\_fiche.pdf](http://www.demandesinfos.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/demandes_regionales/3417_fiche.pdf)

Vous trouverez en annexe les documents qui ont été ajoutés depuis et qui sont visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 20 juin 2019
2. Deux rapports d'inspection du 2 août 2018
3. Avis du 2 août 2019

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à [isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca)

Bureau régional de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Bureau régional des Laurentides  
260, rue Sicard, bureau 200  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Original signé par :

Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laval

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2019-05-24	Heure de début : 10 h 18	Heure de fin : 10 h 53
Intervention effectuée par : Karima Benlounes		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200682433	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : I-5 Entreprises et activités non visées par le PRRI		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301392512	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-13-01-01900-03	N° de document : 401813310
But de l'intervention : I-5/Laval/les industries Fabrikair inc : Vérifier la nature des activités de l'entreprise	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
1 Nom du lieu : les industries Fabrikair inc. (Anciennement les industries Mégatube)		
Nom usuel du lieu :		
N° du lieu : X2118516	Type de lieu : industrie	
Localisation du lieu : 4015, rue Garand, Laval (Québec) H7L 5X5		
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,594449971700 et -73,758272758600		

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Les Industries FabriKair Inc.		4015, rue Garand, Laval (Québec) H7L 5X5	Y2195093	X2118516

<b>4 Condition météo</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. André Bourrelle	Président	-----: 450-625-9352 ext.23 et cell : 514-718-9352

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : la personne rencontrée		

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 8	Nombre de photos intégrées au rapport : 4	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Karima Benlounes avec un appareil photo de type Nikon Coolpix S3700. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-13\benka02\7610-13-01-01900-03\2019-05-24		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

<b>8 Grille d'intervention annexée</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	1	Registre des entreprises du Québec (les industries Mégatube Canada inc)
2	Document	2	Registre des entreprises du Québec (les industries Fabrikair inc.)
3	Courriel	3	Échanges de courriels avec le président
4	Autre	4	Planche-contact des photos prises lors de l'inspection du 24 mai 2019

10 Équipement utilisé

11 Échantillon

12 Mise en contexte

Le but de l'inspection est de vérifier la nature des activités de l'entreprise.

13 Description de l'intervention

- Le président m'explique que Mégatube a fait faillite.
- L'entreprise Fabrikair est spécialisée dans la fabrication de conduits métalliques de différentes dimensions. Elle compte en tout 20 employés et occupe le bâtiment depuis février 2018.
- Les activités de fabrication consistent en la coupe et la soudure d'acier noir et galvanisé.
  - ✓ 4 hottes de soudure (Photos no 1 et 2): les activités de soudure au MIG (Métal inerte gaz) se déroulent sous 4 hottes avec des conduits d'évacuation vers l'extérieur (Sur le toit).
  - ✓ Une machine de coupe est dotée d'un système qui capte les particules pour les évacuer vers l'extérieur. La sortie est au niveau du toit (Photos no 3 et 4).
- Susceptibilité d'émission de contaminants dans l'environnement : les fumées de soudure ainsi et les particules résultant de la coupe de métal sont émises dans l'atmosphère. Elles sont donc susceptibles de contaminer l'environnement.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

- Le registre des entreprises du Québec indique que l'entreprise Mégatube Canada inc est administrée par le syndic de faillite Houle Roy s.a. depuis le 22 décembre 2017 (Annexe 1).
- Dossier de l'entreprise Mégatube : le rapport d'inspection du 31 mai 2010 (intervention : 300572720 et document : 400719237) indique que l'entreprise est spécialisée dans la fabrication de tuyaux de ventilation. Les machines utilisées sont 3 postes de soudures au MIG et un poste de soudure d'appoint au MIG. Les postes de soudures sont reliés à des systèmes d'aspiration qui rejettent les émissions atmosphériques à l'extérieur par le toit. Chaque poste de travail est doté d'un ventilateur de 7000 pieds cube à la minute.  
M. Henrik Amirian, analyste au bureau de Laval a été consulté par l'inspectrice, qui indique que le procédé de soudure surtout par point génère très peu d'émissions atmosphériques et qu'elles sont souvent sous la norme. Elle ajoute que le débit des ventilateurs des postes de soudures permet une très bonne évacuation des émissions atmosphériques.  
L'analyste valide la recommandation de l'inspectrice selon laquelle un certificat d'autorisation n'est pas nécessaire pour l'exploitation de l'usine.
- Le registre des entreprises du Québec indique le 06 février 2018 comme date d'immatriculation de l'entreprise « les industries Fabrikair inc. » (Annexe 2).
- Échanges de courriels avec le président en date du 23 mai 2019 (Annexe 3):
  - ✓ Il m'informe que les hottes de soudures et de la machine de coupe sont les mêmes que celles utilisées anciennement par l'entreprise Mégatube.
  - ✓ Le procédé de soudure utilisé est la soudure par point et en continu.

**15 Conclusion**

je n'ai pas constaté de manquement lors de cette inspection.

**16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**↓↑ - +  SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention

Rédigé par : Karima Benlounes

Fonction : Inspectrice

Signature :



Date de signature : 2019-06-20

**18 Vérification du rapport d'intervention** SO

Selon les directives internes, cette intervention ne nécessite pas une vérification de la part du chef d'équipe.

Laval, le 2 août 2018

**AVIS**

9070-0584 Québec inc.  
Vertdure – V Extermination  
4035, Garand  
Laval (Québec) H7L 5X5

N/Réf. : 7820-13-01-03522-03  
401720928

**Objet : Volets exterminateur C5/D5 et horticulture ornementale (C4/D4) -  
Lettre d'avertissement de pesticides - 3070-0584 Québec inc.  
(Vertdure et V extermination) - Garand, Laval**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 24 juillet 2018 par un étudiant de notre direction régionale, il a été constaté des manquements à la réglementation à savoir :

- Étant titulaire d'un permis de sous-catégorie C4 et sous-catégorie C5 qui entrepose un pesticide de classe 3 non préparé ou non dilué, ne pas l'avoir entreposé dans un lieu doté d'un aménagement de rétention.  
Code de gestion des pesticides, article 18 partie 1
- Ne pas avoir disposé, sur le lieu d'entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3, de l'équipement ou du matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement de pesticides et pour procéder, le cas échéant, au nettoyage du lieu souillé.  
Code de gestion des pesticides, article 20 al. 1
- Ne pas avoir disposé, sur le lieu de préparation ou de chargement d'un pesticide de classe 3, de l'équipement ou du matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement de pesticides lors de ces opérations et pour procéder, le cas échéant, au nettoyage du lieu souillé.  
Code de gestion des pesticides, article 38 al. 1

...2

- Étant titulaire de permis de sous-catégorie C4 et C5, ne pas avoir effectué la préparation, le chargement ou le déchargement dans un appareil d'application d'un pesticide de classe 3 dans un aménagement de rétention.  
Code de gestion des pesticides, article 69
- Étant titulaire d'un permis de la catégorie C, ne pas avoir indiqué, pour chaque transaction comportant l'achat d'un pesticide des classes 1 à 3A, tous les renseignements prévus sur le registre de vos achats, à savoir la classe provinciale des pesticides  
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 49 al. 2

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour vous conformer à la loi et la réglementation et de nous transmettre une confirmation écrite à l'adresse en pied de page, dès que cela aura été fait.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Philippe Breton ou Mme, Iris Laforme au numéro de téléphone 450 661-2008, respectivement aux postes 355 ou 304

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

IL/pb/lg



Iris Laforme  
Chef d'équipe

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laval

1. Identification

Date de l'intervention : 2018-07-24	Heure de début : 9 h 30	Heure de fin : 10 h 40
Intervention effectuée par : Philippe Breton		
Accompagné par : <span style="float: right;">↑ ↓ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

1.1 Demande

N° de demande : 200420955	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : P1 - Programme de contrôle des pesticides (étudiants) - Volet exterminateur C5/D5	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301332185	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)
N° de gestion doc. : 7820-13-01-03522-03	N° de document : 401720809
But de l'intervention : Volet exterminateur C5/D5 - 3070-0584 Québec Inc. (Vertdure) - Garand, Laval	

2. Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Vertdure Laval-Est
	Nom usuel du lieu : V Extermination
	N° du lieu : X2075702
	Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 4035, Garand Laval (Québec) H7L 5X5
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,594710048200;-73,758224365000

3. Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9070-0584 Québec inc.		5445, 1ère Avenue Québec (Québec) G1H 2V6	Y2047665	X2075702

4. Conditions météo

Description : nuageux et humide	<input type="checkbox"/> Précisions
---------------------------------	-------------------------------------

5. Personne rencontrée (R) / contactée (C)

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal Bruno	responsable des pesticides	Cell.:418 455-2895

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Pascal Bruno			

6. Plainte

7. Photométrie

Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos intégrées au rapport : 2
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Philippe Breton avec un appareil photo de type Samsung Galaxy S8. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : X:\DOCUM\2005-2006\CCEQ\Contrôle\Étudiants\Breton, Philippe\inspections réalisées\9070-0584 Québec Inc\Photo	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

8. Modification apportée aux photos numériques

#	Numéro	Titre
1	1	Grille d'inspection C5-D5

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	1	Liste des employés certifiés
2	Document	2	Registre d'application C5

10. Échantillon

11. Échantillon

12. Mise en contexte  
Intervention réalisée dans le cadre du programme de contrôle estival des pesticides, volet exterminateur C5/D5.

13. Description de l'intervention  
voir grille d'inspection en annexe.

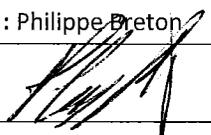
14. Vérification complémentaire à l'intervention

15. Conclusion  
L'entreprise n'est pas conforme en tout point à réglementation en vigueur.  
Non-conformités constatées :

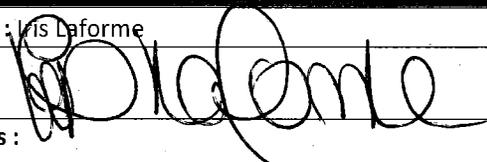
1. Le registre d'achat est incomplet ; la classe provinciale est absente des registres
2. Aucun aménagement de rétention sur le lieu d'entreposage et le lieu de préparation
3. Aucun matériel pour la gestion des déversements sur les lieux d'entreposage et de préparation

16. Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

17. Recommandations  
Ainsi, je recommande la transmission d'une lettre d'avertissement de pesticides à l'entreprise pour l'informer de nos conclusions et l'inviter à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.

Rédigé par : Philippe Breton	Fonction : Étudiant
Signature : 	Date de signature : 2 Août 2018

18. Vérification du rapport d'intervention

Approuvé par : Iris Laforme	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2018-08-02
Commentaires :	

## Grille d'inspection

Titre du programme : Vérification de la conformité de l'utilisation des pesticides

Titre de la grille : Secteur de l'extermination C5 / D5

No de la grille : 1

Permis	
Titulaire du permis : 9070-0584 Québec Inc.	Adresse du titulaire du permis : 4035 Garand, Laval
Numéro de permis : 401549151	Date d'expiration : 2020-02-19
Catégorie : C	Sous-catégorie : C4, C5
Région émettrice : 13	

Titulaire du certificat : Jocelyn Sabourin	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C653931	Sous-catégorie : CD5
Date d'expiration du certificat : 2021-07-29	

Titulaire du certificat : Michel Lefebvre	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C868900	Sous-catégorie : CD5
Date d'expiration du certificat : introuvable dans le système	

Points de vérification		Description de la vérification	Résultat				
N°	Réf.		C	NC	SO	NV	Note
<i>Loi sur les pesticides et, Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides</i>							
1	L. 34 et 36	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	L. 46 r. 49	Le titulaire du permis de catégorie C ou D tient un registre complet des achats de pesticides des classes 1 à 3.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	L. 46 r. 50	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides des classes 1 à 4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	L. 46 r. 51	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	L. 46 r. 50 et 51	Chaque inscription faite au registre d'utilisation des pesticides du titulaire d'un permis de la catégorie C ou D est signée par le titulaire du certificat qui a exécuté ou surveillé les travaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	L. 47 r. 52	Le titulaire du permis de catégorie C ou D conserve les registres pour une période de 5 ans suivant la date de la dernière inscription.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant les renseignements fournis pour obtenir le permis inexacts.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne titulaire d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Code de gestion des pesticides		Description de la vérification	C	NC	SO	NV	Note
13	5 al.1 partie 1						
14	5 al.1 partie 2	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	12	Aménagement de rétention pour chargement et déchargement de pesticides non préparés, non dilués (seulement pour réservoir ou citerne mobile ≥ 1000 L).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	15	Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 30 m d'un cours ou plan d'eau sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 100 m d'un site de prélèvement d'eau des catégories 1 ou 2, sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 30 m d'un site de prélèvement d'eau de catégorie 3 ou tout autre site de prélèvement d'eau souterraine, sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	16	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou identifiées par un schéma d'aménagement (classes 1 à 3).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	17	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans, sauf conditions prévues (classes 1 à 3).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points de vérification		Description de la vérification	Résultat				
N°	Réf.		C	NC	SO	NV	Note
19	18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention. (pour les D5, applicable seulement si $\geq 100$ kg ou 100 L et > 15 jours consécutifs).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
20	20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement de pesticides et pour procéder, le cas échéant au nettoyage des lieux – classes 1, 2 et 3.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
21	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	25	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 avec ingrédient actif de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	26 al.1	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	26 al.2	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf s'ils sont utilisés en tant : 1. qu'attractif ou répulsif d'insecte; 2. qu'insecticide pour le traitement des animaux domestiques; 3. que piège-appât à insecte ou à rongeur; 4. qu'insectifuge; 5. que larvicide contrôlant les insectes piqueurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	26 al.3 partie 1	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant qui ne porte pas le même numéro d'homologation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	26 al.3 partie 2	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant dont le volume ou le poids total dépasse 1 litre ou 1 kg.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	27	Si titulaire d'un permis de vente B2, interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	28	L'utilisation de la strychnine et du DDT est interdite.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	29	Interdiction d'application d'un pesticide à moins de 3 mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	31 et 68	Il est interdit d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs mentionnés à l'annexe I sur les surfaces gazonnées. (vérifier les insecticides pour les C5-D5).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	32	Seul un biopesticide ou les ingrédients actifs de l'annexe II peuvent être appliqués à l'intérieur ou à l'extérieur des CPE, garderies et des écoles primaires et secondaires.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	32.1	Effectué par un titulaire de permis C5 et précédé d'une application de pesticides visés à l'article 32 au moins 7 jours avant : - la cyfluthrine pour contrôler les insectes volants, rampants, des denrées alimentaires, du bois sous certaines conditions. Avis de 24 heures.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Effectué par un titulaire de permis C5 : - la D-phénothrine ou la tétraméthrine pour détruire les nids de guêpes, de frelons ou d'abeille. Avis de 24 heures.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Effectué par un titulaire de permis C5 et utilisé sous forme solide dans des pièges ou contenants empêchant tout contact avec l'être humain et ceux-ci sont fermés à clé : - le bromadiolone ou la brométhaline avec le benzoate de dénatonium pour contrôler les rongeurs. Avis de 24 heures.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34	33	L'application d'un biopesticide ou d'un pesticide visé à l'article 32 et à l'article 32.1 paragraphe 1 et 2, doit s'effectuer en dehors des périodes de services de garde ou éducatifs. Délai : - d'au moins 8 heures sans reprise de ces services ou activités dans le lieu traité; - d'au moins 12 heures pour cyfluthrine sans reprise de ces services ou activités dans le lieu traité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	35	Préparation des pesticides à plus de 30 m d'un cours ou plan d'eau sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Préparation des pesticides à plus de 100 m d'un prélèvement d'eau des catégories 1 ou 2 si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Préparation des pesticides à plus de 30 m d'un prélèvement d'eau de catégorie 3 ou tout autre site de prélèvement d'eau souterraine, sauf si entreposage certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36	36	Préparation et application de pesticides conformément à l'étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	37	Utilisation d'un système anti-retour d'eau lors de la préparation de pesticides.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points de vérification		Description de la vérification	Résultat				
N°	Réf.		C	NC	SO	NV	Note
38	38	Disponibilité de l'équipement et du matériel pour faire cesser fuite ou déversement (incluant ceux de nettoyage du lieu souillé), sur les lieux lors de la préparation ou le chargement d'un pesticide.  <i>(Identifier les équipements disponibles dans la note).</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
39	39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	40	Celui qui applique un pesticide s'assure qu'aucune autre personne que celle participant à l'application ne soit présente sur les lieux et ne soit exposée au pesticide.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	42	Interdiction d'effectuer un traitement aérosol de pesticides dans un bâtiment qui sert d'habitation, sauf au moyen d'une bonbonne pressurisée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48	43	Mise en place, dès le début du traitement aérosol, d'une affiche lorsque la quantité de pesticides à appliquer est déterminée en fonction du volume du lieu à traiter ou lorsque l'étiquette du pesticide prévoit un délai pendant lequel l'accès au lieu est interdit après son application.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43	44	L'affiche doit mesurer 21,5 cm sur 28 cm, être placée bien en vue, résister aux intempéries et contenir les renseignements exigés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44	50 al. 1 par. 1	Interdiction d'appliquer un pesticide à moins de 100 m d'un site de prélèvement d'eau de catégorie 1 ou 2 ou pour production d'eau de source ou minérale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45	50 al. 2 par. 1	Interdiction d'appliquer un pesticide à moins de 3 m de tout autre site de prélèvement d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46	53	Les grains avec un avicide doivent être disposés dans une mangeoire munie d'un dispositif empêchant le vent d'emporter ces grains. Cette mangeoire doit porter une inscription indiquant le nom de l'avicide utilisé, le nom du titulaire de permis, son adresse et son numéro de téléphone, ainsi que la mention du Centre Anti-Poison du Québec et son numéro de téléphone.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47	69	Chargement et déchargement de pesticides dans un appareil d'application doivent s'effectuer dans un aménagement de rétention pour les titulaires d'un permis <b>C5</b> ou <b>D5</b> .	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
48	70	Les titulaires d'un permis <b>C5</b> ou <b>D5</b> doivent prendre toutes les mesures pour éviter de contaminer une surface ou un objet qui ne doit pas être traité. S'assurer qu'aucun animal de compagnie ne soit exposé. Éviter les infiltrations du pesticide à l'intérieur du bâtiment lors d'application de pesticides à l'extérieur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49	71	Les titulaires d'un permis <b>C5</b> ou <b>D5</b> doivent placer une affiche à tous les accès de la superficie traitée après toutes applications de pesticide fait à l'extérieur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50	72	L'affiche doit mesurer 12.7 cm sur 17.7 cm et placer bien en vue. Doit contenir les renseignements exigés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications	
N°	Note
3	Le registre d'achat est incomplet ; la classe provinciale est absente des registres
20, 38	Aucun aménagement de rétention sur le lieu d'entreposage et le lieu de préparation
19, 47	Aucun matériel pour la gestion des déversements sur les lieux d'entreposage et de préparation



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laval

**1.1 Identification**

Date de l'intervention : 2018-07-24    Heure de début : 9 h 30    Heure de fin : 10 h 40

Intervention effectuée par : Philippe Breton

Accompagné par :  SO  SO

**1.2 Demande**

N° de demande : 200400198    Type de demande : Programme de contrôle

Objet de la demande : P1- Programme de contrôle des pesticides (étudiants) - Volet horticulture ornementale

**1.3 Intervention**

N° d'intervention : 301332306    Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)

N° de gestion doc. : 7820-13-01-03522-03    N° de document : 401720964

But de l'intervention : Volet horticulture ornementale C4/D4 - 9070-0584 Québec Inc. (Vertdure) - Garand, Laval

**2. Lieu concerné par l'intervention**

1    Nom du lieu : Vertdure Laval-Est

    Nom usuel du lieu : Vertdure Terrebonne / Vertdure Repentigny

    N° du lieu : X2075702    Type de lieu : commerce

    Localisation du lieu : Adresse du lieu : 4035, Garand  
    Laval (Québec) H7L 5X5

    Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,594710048200;-73,758224365000

**3. Intervenant du lieu**

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9070-0584 Québec inc.		5445, 1ère Avenue Québec (Québec) G1H 2V6	Y2047665	X2075702

**4. Condition météo**

Description : pluvieux et humide     Précisions

**5. Personne rencontrée (R) / Contactée (C)**

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art 53-54		Cell.: art 53-54

**5.1 Méthode d'identification**

But expliqué :  oui     non     s. o.

Mode d'identification :  verbale     preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de : art 53-54

**6. Signature**

**7. Photo numérique**

Nombre de photos prises sur le terrain : 7    Nombre de photos intégrées au rapport : 2

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Philippe Breton avec un appareil photo de type Samsung Galaxy S8. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants :

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

**8. Modification apportée aux photos numériques**

9 Grille d'intervention annexée

#	Numéro	Titre
1	1	P2_Grille d'inspection C4-D4
2		

10 Autre pièce annexée au rapport

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	1	Registre d'application C4

10 Remarques utiles

11 Échantillon

12 Mise en contacte

Intervention réalisée dans le cadre du programme de contrôle estival des pesticides, volet horticulture ornementale.

13 Description de l'intervention

voir grille d'inspection en annexe

14 Vérification complémentaire à l'intervention

15 Conclusion

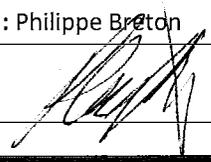
L'entreprise n'est pas conforme en tout point à réglementation en vigueur.  
 Non-conformités constatées :

1. Le registre d'achat est incomplet ; la classe provinciale des pesticides est manquante
2. Aucun aménagement de rétention autant au lieu d'entreposage que de préparation
3. Aucun matériel pour la gestion des déversements autant au lieu d'entreposage qu'au lieu de préparation

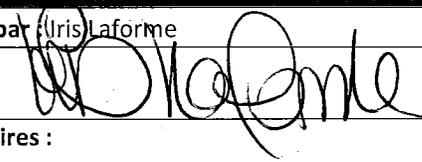
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

17 Recommandations

Ainsi, je recommande la transmission d'une lettre d'avertissement de pesticides à l'entreprise pour l'informer de nos conclusions et l'inviter à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.

Rédigé par : Philippe Bréton	Fonction : Étudiant
Signature : 	Date de signature : 2 Août 2018

18 Vérification du rapport d'intervention

Approuvé par : (Iris Laforme)	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2018-08-02

Commentaires :

## Grille d'inspection

Titre du programme : P2 - Contrôle des firmes d'entretien d'espaces verts

Titre de la grille : Réglementation pesticides : Application en horticulture ornementale

No de la grille : 1

Date de l'inspection : 24 juillet 2018

N° intervention : 301332306

Nom du lieu : Vertdure Laval-Est

N° du lieu : X2075702

### Suggestions et renseignements pour le rapport d'inspection SAGO

#### Pour les étudiants

2. Mise en contexte	Afin de vérifier et d'améliorer leur conformité en regard de la <i>Loi sur les pesticides</i> et de ses règlements, rencontrer les exploitants d'entreprises en horticulture ornementale titulaires des permis suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Permis C4 – permis de travaux rémunérés, application en horticulture ornementale</li> <li>▫ Permis D4 – permis de travaux sans rémunération, application en horticulture ornementale</li> </ul>
---------------------	--

### 3.1 Description de l'inspection

Permis	
Titulaire du permis : 9070-0584 Québec Inc.	Adresse du titulaire du permis : 4035 Garand, Laval
Numéro de permis : 401549151	Date d'expiration : 2020-02-19
Catégorie : C	Sous-catégorie : C4, C5
Région émettrice : 13	

Certificat	
Titulaire du certificat : Bruneau, Pascal	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Chef Technicien	Téléphone : 514 588-6913 Cellulaire :
Numéro de certificat : C761660	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2021-06-29	

Titulaire du certificat : Sarda, Richard	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : 401685394	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2023-05-03	

Titulaire du certificat : White, James	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : 401665644	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2023-04-25	

Titulaire du certificat : Denis, Maxime	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C700467	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2023-04-25	

Titulaire du certificat : Forget, Guy	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C7000499	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Titulaire du certificat : Ouimet, Gabriel	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C700786	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2021-07-05	

Titulaire du certificat : Bouchard, André	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C700225	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2019-07-28	

Titulaire du certificat : Brouillard, Benoit	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : 401695517	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2023-05-16	

Titulaire du certificat : Danault, Yves	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Salarié	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C453039	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2023-12-04	

Points de vérification		Titulaire de permis C4 ou D4					
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
<b>Loi sur les pesticides</b>							
1	34, 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	45	Le titulaire du permis a, à son emploi, un titulaire d'un certificat CD4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	48	Aviser le ministre de tout changement rendant les renseignements fournis pour obtenir le permis inexacts.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne titulaire d'un certificat CD4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	81, 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides</b>							
8	L. 46 r. 49	Le titulaire du permis de catégorie C ou D tient un registre complet des achats de pesticides des classes 1 à 3.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9	L. 46 r. 50	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides des classes 1 à 4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	L. 46 r. 51	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	L. 46 r. 50 et 51	Chaque inscription faite au registre d'utilisation des pesticides du titulaire d'un permis de la catégorie C ou D est signée par le titulaire du certificat qui a exécuté ou surveillé les travaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	L. 47 r. 52	Le titulaire du permis de catégorie C ou D conserve les registres pour une période de 5 ans suivant la date de la dernière inscription.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Code de gestion des pesticides</b>							
<b>ENTREPOSAGE</b>							
13	5 al.1 partie 1	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	5 al.1 partie 2	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	9	Réservoir ou citerne de ≥ 1000 litres doit être maintenu fermé de manière à empêcher tout écoulement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	11	Citerne doit être dans aménagement rétention sauf si elle contient des pesticides préparés ou dilués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	12	Le chargement ou déchargement de pesticides non préparés ou non dilués, d'un réservoir ou citerne (≥ 1000 litres) doit être dans aménagement de rétention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	13	Les liquides accumulés dans un aménagement de rétention doivent être enlevés sans délai.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	14	Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux de chargement ou de déchargement en dehors des périodes d'usage d'une citerne ou d'un réservoir servant à l'entreposage des pesticides.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	15	Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 30 m d'un cours ou plan d'eau sauf si l'entreposage est certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 100 m d'un site de prélèvement d'eau des catégories 1 ou 2, sauf si l'entreposage est certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Entreposage des classes 1 à 3 à plus de 30 m d'un site de prélèvement d'eau de catégorie 3 ou tout autre site de prélèvement d'eau souterraine, sauf si l'entreposage est certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans, sauf exception.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	18	Entreposage d'un pesticide non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
24	20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux – Classe 1 à 3.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
25	21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les coordonnées des services d'aide prévus – Classes 1 à 4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	23	Entreposage ≥ 10 000 litres ou kg doit avoir une assurance responsabilité civile.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>UTILISATION</b>							
27	28	L'utilisation de la strychnine et du DDT est interdite.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	29	Application d'un pesticide, à plus de 3 mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	31, 1° 31, 2° 31, 3°	Interdiction d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs de l'annexe I sur les surfaces gazonnées des terrains :					
		propriété de l'État.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		propriété d'une municipalité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points de vérification		Titulaire de permis C4 ou D4					
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
	31, 4° 31, 5°	propriété d'établissement d'enseignement collégial et universitaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		propriété établissement de santé et services sociaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		où se déroulent des activités destinées aux enfants de moins de 14 ans.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	32 32, 1° 32, 2°	Seul un biopesticide ou un pesticide contenant un des ingrédients actifs mentionnés à l'annexe II peut être appliqué :					
		dans un service de garde d'enfants.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		dans les établissements d'éducation préscolaire, primaire ou secondaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	32.1 al. 2 32.1 al. 2 1°	Pesticides pour contrôler l'agrire du frêne peut être injecté dans les arbres se trouvant sur les terrains des lieux visés à l'art. 32 si :					
		Injection réalisée par un titulaire de permis C4 et celui-ci prend les mesures nécessaires pour empêcher toute personne d'entrer en contact avec le dispositif d'injection.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Les trous d'injection sont scellés à la suite de l'application	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	32.1 al. 3	Avis écrit de 24 heures à la personne chargée d'assurer l'administration de l'établissement. Toutes les informations réglementaires sont présentes.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	35	Préparation des pesticides à plus de 30 m d'un cours ou plan d'eau sauf si l'entreposage est certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Préparation des pesticides à plus de 100 m d'un prélèvement d'eau des catégories 1 ou 2 si l'entreposage est certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Préparation des pesticides à plus de 30 m d'un prélèvement d'eau de catégorie 3 ou tout autre site de prélèvement d'eau souterraine, sauf si l'entreposage est certifié conforme par la Croplife avant le 3 avril 2003	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34	36	Préparation ou application du produit avec respect de l'étiquette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	37	Utilisation d'un système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source lors de sa préparation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36	38	Présence d'équipement et matériel pour faire cesser une fuite ou déversement lors des opérations de préparation ou chargement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
37	39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38	40	Celui qui applique un pesticide s'assure qu'aucune autre personne que celle participant à l'application ne soit présente sur les lieux et ne soit exposée au pesticide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	50 al.1 1°	Application de pesticides à plus de 100 mètres par rapport aux sites de prélèvements d'eau catégorie 1 ou 2 + eau embouteillée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	50. 2°	Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux + autre site de prélèvement d'eau souterraine. Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux sites de prélèvement d'eau de catégorie 3 ou 3 m puits tubulaire individuel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	67	Ne peut appliquer un pesticide mélangé à un fertilisant sauf s'ils sont logés dans des contenants séparés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42	68	Interdiction d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs de l'annexe I sur les surfaces gazonnées (autres que terrains de golf).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43	69	Chargement ou déchargement de pesticides dans un appareil d'application effectuée dans un aménagement de rétention.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Mesures transitoires applicables aux préposés attitrés à l'application de pesticides sur les pelouses</b>					Non-applicable <input checked="" type="checkbox"/>		

Notes sur les vérifications	
N°	Note
8	Le registre d'achat est incomplet ; la classe provinciale des pesticides est manquante
23, 43	Aucun aménagement de rétention autant au lieu d'entreposage que de préparation
24, 36	Aucun matériel pour la gestion des déversements autant au lieu d'entreposage qu'au lieu de préparation